République française
TARN
CADALEN - COMMUNE

Date de transmission de l'acte: 13/06/2025
Date de reception de l'AR: 13/06/2025
081-218100469-DE_2025_21-DE
A G E D I

Séance du jeudi 12 juin 2025

Date de la convocation : 03/06/2025

Le jeudi 12 juin 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17

Présents : 14

Représentés : 2

Absents et excusés : 1

Pour :
16

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Peggy AMALBERT, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET

Représentés : Jean-Michel DOYEN représenté par Monique CORBIERE-FAUVEL, Ghislaine GUILLERMIER représentée par Peggy AMALBERT

Excusés :

Absents : Gérard ASSEMAT

Secrétaire de séance : Pierre RUTKOWSKI

Délibération n°DE_2025_21
Objet : Acceptation du legs de Mme Jeanine PIGOT veuve ALBINET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision de Mme Jeanine PIGOT veuve ALBINET, qui par testament remis à l'étude de Maître Eve-Marie GARDELLE, notaire à LISLE SUR TARN, lègue à notre commune et sans conditions particulières les parcelles cadastrées :

- Section J n° 87 et 88 (pour la maison),
- Section J n° 132, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142 et 143 ; pour une contenance totale de 5 ha 27 a 82 ca.

Vu l'estimation faite le 19 mai 2025 par la SAFER et son rapport en date du 11/06/2025 pour un montant total de 210 490 € décomposé comme suit :

- Pour les bâtiments : 193 500 €
- Pour les terres : 16 990 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par 16 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

DECIDE d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus.

DONNE délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Sébastien BRAYLE

MAIRIE DE CADALEN (Tarn)

Date de transmission de l'acte: 13/06/2025
Date de reception de l'AR: 13/06/2025
081-218100469-DE_2025_21-DE
A G E D I

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Le/La secrétaire
Pierre RUTKOWSKI

Mis en ligne le : 16/06/2025